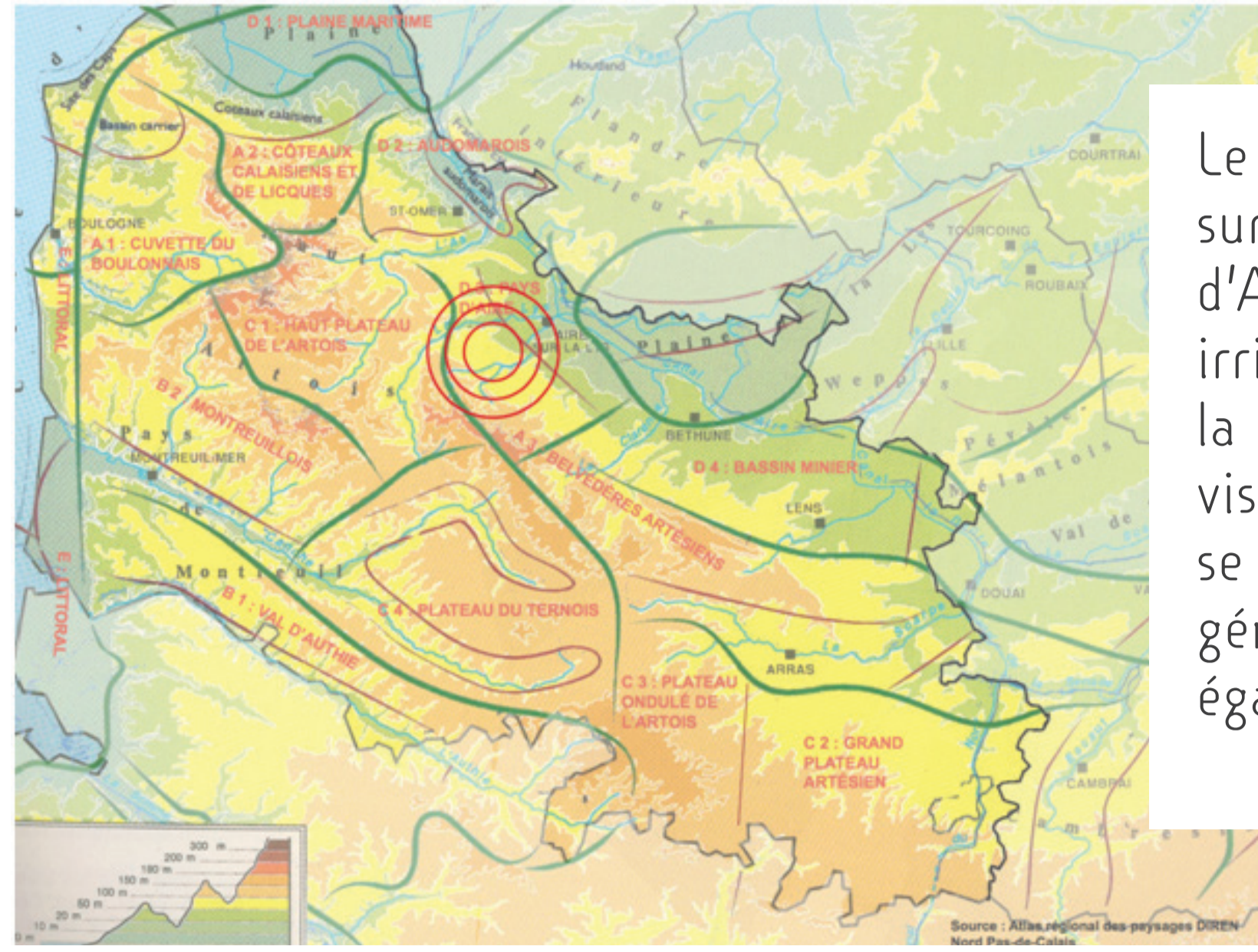


Le contexte paysager

Le présent projet du parc de Brunehaut répond aux objectifs fixés par la société Nouvergies en collaboration avec les services départementaux et les élus.



Le territoire d'étude est situé sur l'entité paysagère du Pays d'Aire. Ces plateaux et plaines irriguent de manière exclusive la Lys. Les interactions visuelles de la zone de projet se situent de manière générale sur cette entité, mais également avec les entités de :

A 1 : CUVETTE DU BOULONNAIS

lien du Pas-de-Calais - DDE du Pas-de-Calais - Agence de Paysage bocage - 28

Carte des grandes entités paysagères du Pas de Calais Source : Schéma départementale éolien 2007 DDTM Pas de Calais

D 1 : PLAINE MARITIME

A 2 : CÔTEAUX CALAISIEUX ET DE LICQUES

D 2 : AUDOMAROIS

> 'La plaine de la Lys' en frange est

> 'Le Haut plateau de l'Artois' en frange ouest

TYPOLOGIE DE PAYSAGES

Les paysages du Pas-de-Calais se répartissent en 5 grands types de paysages.

A - PAYSAGES DE CÔTEAUX

B - PAYSAGES DE VALLÉES

C - PAYSAGES DE PLATEAUX

D - PAYSAGES DE PLAINES

E - PAYSAGE LITTORAL

On peut distinguer au sein de ces grands types de paysages 14 entités paysagères.

Ces entités dépassent souvent les limites départementales

Le contexte patrimonial



Le paysage est construit et modelé par la vallée de la Lys avec une structuration qui diverge entre les secteurs chahutés de l'Artois composant la "Haute Lys" et les secteurs beaucoup plus plats et tranquilles de la plaine des Flandres composant la "Basse Lys". La zone de projet est positionnée entre ces 2 ensembles hydrographiques irrigués de leur multitude de ruisseaux et affluents qui ont érodé les terrains crayeux et formé des paysages de petite dimension.

Ainsi, on retrouve de nombreuses petites structures paysagères de petite échelle mais de très grande qualité paysagère et naturelle.

On retrouve sur la partie sud, aux abords de la chaussée Brunehaut, les limites nord du Bassin Minier avec le dernier Terril de ce chapelet minier, le terril de Fléchinelle (inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO).

Les villages sont majoritairement implantés dans les fonds de vallées ou lovés dans de petites contre-vallées, dans lesquelles on retrouve une richesse écologique plus forte qui permet de mettre les communes à l'abri de quelques covisibilités. Seules les communes d'Enguinegatte, de Ligny-les-Aires, Westrehem sont implantées sur les plateaux et disposent de perceptions plus ouvertes sur les plaines agricoles.

Par conséquent, les habitats et les églises sont fréquemment visibles depuis les lignes de crêtes. Les covisibilités entre les parcs éoliens et les églises sont très présentes. Ce patrimoine de qualité fait preuve d'un intérêt touristique grandissant, tout comme ces paysages. De nombreux GR et circuits de randonnées pédestres et cyclistes existent sur le territoire.

Le contexte touristique

n°	Commune	Patrimoine	Protection au MH	Distance au parc	Description du site	Enjeux par rapport au projet
1	Estrée-Blanche	Château de Créminil	classé	1,8 km	biotti dans la vallée voisine	Fort
2	Liettres	Château	inscrit	2,5 km	biotti dans la vallée voisine	Fort
3	Thérouanne	Cathédrale de Thérouanne	Inscrite	3,2 km	En fond de vallée. Découverte du patrimoine en descendant dans la commune, en faisant dos au projet.	Modéré
4	Witternesse	Manoir - ferme de la Besvre	inscrit	4,3 km	biotti dans le Bas pays d'Aire	Faible
5	Rely	Motte féodale	inscrit	4,6 km	en frange de l'urbanisation et du parc de la motte	Faible à modéré
6	Fléchin	Eglise	inscrite	5 km	biotti dans l'urbanisation et protégée par la cuesta du Pas de Calais.	Nul
7	Bomy	Château, communs ; douves ; pont ; pavillon	inscrit	6 km	En fond de vallon.	Nul
8	Lambres	Eglise	classée	6,4 km	biotti dans le Bas pays d'Aire mais en frange de l'urbanisation	Modéré
9	Mazinghem	Eglise Notre-Dame-de l'Annonciation	inscrite	6,8 km	biotti dans le Bas pays d'Aire et l'urbanisation	Faible à nul
10	Aire-sur-la-Lys	Casernes Taix et Listenois Ancienne brasserie-malterie Divers immeubles/ Fortifications / Hôtel/ Collège/ Manoir/ Hôpital et maison	inscrit	7 km	Biotti dans l'urbanisation	Faible à nul
11	Aire-sur-la-Lys	Hôtel / beffroy/ Eglise diverses	classée	7 km	Biotti dans l'urbanisation	Faible à nul
12	Febvin Palfart	Eglise	inscrite	7,3 km	biotti dans l'urbanisation	Faible
13	Roquetoire	Château de la Morande	inscrit	7,8 km	Biotti dans les boisements et vallée	Nul
14	Questède	Château de Laprée	inscrit	8,7 km	Biotti dans les boisements et vallée	Nul
15	Ames	Eglise St Pierre	classée	10,1 km	biotti dans la vallée et l'urbanisation	Faible à nul
16	Ham-en-Artois	Eglise Saint-Sauveur	classée	10,7 km	biotti dans la vallée et l'urbanisation	Nul
17	Helfaut	Obélisque	inscrit	11 km	protégé dans les bois	Nul
18	Bailleul-lès-Pernes	Eglise	inscrite	11,8 km	biotti dans l'urbanisation et protégée par la cuesta du Pas de Calais	Nul

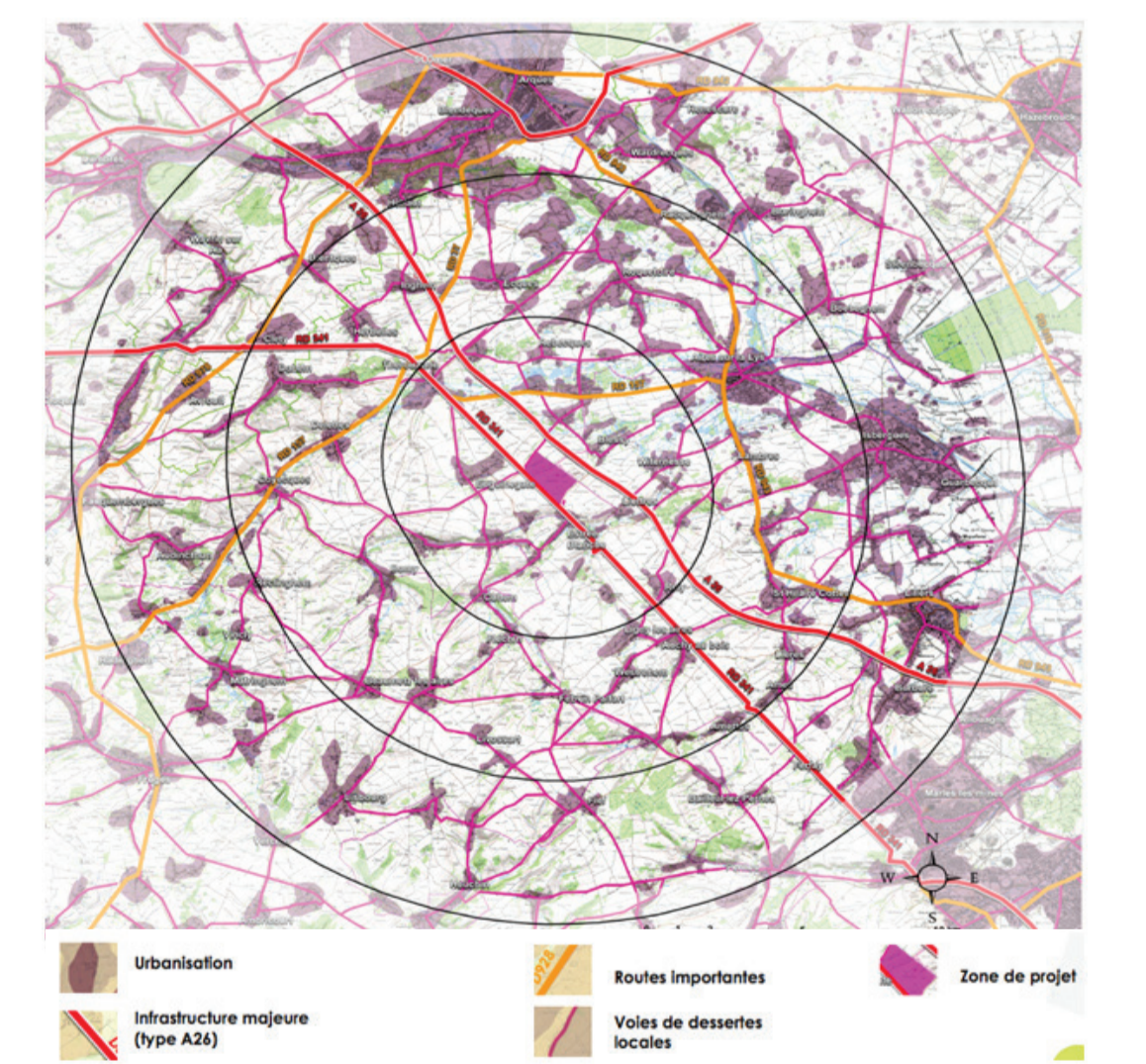
n°	Commune	Patrimoine	Protection au MH	Distance au parc	Description du site	Enjeux par rapport au projet
19	Blendecques	Château de Westhove	inscrit	12,5 km	Biotti dans l'urbanisation	Nul
20	Lillers	Eglise	classée	12,9 km	biotti dans l'urbanisation	Nul
21	Lillers	Chapelle de la miséricorde	classée	12,9 km	biotti dans l'urbanisation	Nul
22	Senlis	Eglise	inscrite	13,5 km	Adossée au coteau Ouest de la lys, face à la ligne de la Haute Lys Est	Nul
23	Hallines	Gisement paléolithiques supérieur	inscrit	13,6 km	Biotti dans la vallée de l'Aa	Nul
24	Merck-Saint-Liévin	Portail du cimetière	inscrit	13,7 km	Lové dans la vallée de l'Aa	Nul
25	Merck-Saint-Liévin	Eglise	classée	13,7 km	Lovée dans la vallée de l'Aa	Nul
26	Esquerdes	Eglise St Martin	classée	14,2 km	Biotti dans l'urbanisation et la vallée de l'Aa	Nul
27	St Les pernes-lès-Pernes	Eglise	inscrite	14,3 km	biotti dans l'urbanisation et protégée par la cuesta du Pas de Calais	Nul
28	Heuchin	Eglise	inscrite	14,4 km	biotti dans la vallée et l'urbanisation	Nul

Contexte urbain et infrastructures

Les plateaux du 'Haut Artois' accueillent des zones très rurales, où les villages viennent ponctuer les plateaux et vallées. L'architecture courante (habitat) et l'urbanisme ne sont pas d'une très grande qualité, mais les habitats sont groupés, en général abrités derrière une ceinture végétale plus ou moins épaisse selon les communes. Cette situation

particulière, rend les communes proches des implantations éoliennes, très sensibles par rapport aux covisibilités. Le maillage de départementales est très homogène, avec deux axes majeurs de déplacements (l'A26 et la RD341). Le reste du réseau présente un tracé de moindre importance, il s'agit essentiellement de dessertes locales.

La plaine de la Lys est très urbanisée et anthropisée, sa morphologie très plane et la multiplication des structures bâties et végétales vont sensiblement limiter les perceptions vers la zone de projet. Les enjeux sont dès lors très rapprochés des zones de projet et majoritairement situés au pied de la première marche de l'Artois.



Conclusion

Le site est approprié aux implantations éoliennes, cependant les interactions visuelles importantes vers les paysages de la plaine de la Lys et la lecture importante depuis les voies majeures que sont la Rd 341 et A

26 milite vers la construction d'un projet simple, lisible depuis de nombreux points de vues. Les rapports d'échelle devront être respectueux des déclivités et du versant de la première marche de l'Artois. La multiplicité des parcs éoliens existants et en devenir sur les secteurs de la Lys Romane nécessiteront une analyse de notions

de respirations et saturations visuelles. Une attention particulière doit être tenue également vis à vis des rapports d'échelle avec la vallée de la Laquette et son patrimoine (2 châteaux) aux cônes de vues répertoriés.